

La séquence ERC, un outil indispensable pour la conception d'un projet acceptable : point de situation sur les travaux méthodologiques en France

Tiphaine LEGENDRE

*Responsable évaluation environnementale du suivi des projets, Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)
France*

Résumé

Bien que le principe qui consiste à éviter, réduire et, en dernier recours, compenser les impacts d'un projet sur l'environnement existe en France depuis la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976, certaines difficultés et insuffisances ont été constatées dans sa mise en œuvre.

Ce constat a conduit le ministère chargé de l'environnement à monter un plan d'actions sur la séquence ERC, animé par un Comité de Pilotage (COPIL) national.

Depuis, ce COPIL encadre et coordonne les travaux ministériels autour de la mise en œuvre de la séquence ERC. La parution de la loi Biodiversité en août 2016, qui a engendré de nombreuses évolutions législatives relatives à la séquence ERC, a renforcé la nécessité de déployer de nouvelles actions pour une amélioration de la mise en œuvre et de l'efficacité de ces mesures.

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire dressera un panorama des travaux récemment engagés et des études en cours ou récemment publiées sur la thématique ERC.

Enfin, la loi Biodiversité ayant ajouté une obligation de transparence sur ce sujet vis-à-vis du grand public, le ministère de l'Écologie et de la Transition Écologique présentera les outils développés pour y répondre.